

9 juin 2018



Annick Cressens

Présidente

Florence Fombonne Rouvier

Directrice

**le conseil d'administration
et l'équipe du CAUE vous invitent
à l'assemblée générale des**

**40 ans du CAUE de la Savoie
le 6 juin 2018**

Halle Henri Salvador

à La Ravoire

Les missions du CAUE

La loi sur l'architecture de 1977 a créé les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, organismes départementaux qui assument des missions de service public dans une dynamique d'expertise et un esprit associatif. En Savoie, le CAUE a été créé le 6 juin 1978, par délibération du Conseil Général. Il est géré par un conseil d'administration où sont représentés des élus, les services de l'État, des organismes professionnels et les acteurs de l'aménagement. Le CAUE de la Savoie a pour préoccupation première la promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale, ce qui le conduit à exercer quotidiennement les missions suivantes : informer, sensibiliser, conseiller, former.

À travers ses missions, le CAUE participe à la solidarité territoriale entre espaces urbains et ruraux, acteurs publics et privés, assurant un conseil indépendant, proposant un apport de compétences pluridisciplinaire et une expérience de terrain depuis 40 ans. C'est un lieu de ressource et de dialogue unique entre les représentants de l'État, les élus, les maîtres d'œuvre privés, les professionnels du cadre de vie et la société civile. Son approche pluridisciplinaire, sa proximité, sa réactivité,

son analyse et le traitement des problématiques posées, sont autant d'atouts au service du territoire savoyard.

L'action du CAUE exclut toute mission de maîtrise d'œuvre et permet d'assurer une offre originale, à la fois culturelle, pédagogique et de proximité, favorisant la recherche d'innovation dans ses méthodes et démarches d'accompagnement.

Il est un outil d'aide à la décision des collectivités, des institutions, des services et des particuliers faisant appel à lui.

Son financement est assuré par une contribution du département issue de la part départementale de la Taxe d'Aménagement sur les permis de construire, l'attribution de subventions spécifiques en lien avec des actions départementales, régionales émanant de la région ou de l'Europe, les cotisations des membres adhérents et les participations des collectivités territoriales dans le cadre de conventions d'accompagnement.

De plus, la transversalité de ses missions, sa connaissance du territoire et des acteurs locaux permettent au CAUE de mettre en synergie de nombreux partenaires au niveau communal, intercommunal et départemental.

Programme de l'AG

15h30 ACCUEIL

Retour sur les 40 ans de la loi sur l'architecture

16h ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rapport moral

Rapport d'activités 2017 et programme d'action 2018

Bilan financier 2017

Budget prévisionnel 2018

Questions diverses

Présentation de l'ouvrage

« 40 ans d'actions du CAUE de la Savoie »

17h30 CONFÉRENCES/ANIMATIONS

Prendre en compte dans la commande publique la question des circuits courts, accompagnée de retours d'exemples savoyards

**En collaboration avec la MIQCP, Bois des Alpes,
la COFOR, Grand Chambéry, la filière horticole des Savoie**

Archi'Pâtisseries - sensibiliser les élèves à l'architecture

Lycée hôtelier de Challes-les-Eaux

Déambulations autour d'expositions, documents, maquettes issues d'actions portées par le CAUE de la Savoie

19h30 BUFFET DÎNATOIRE

40 ANS
LOI SUR
L'ARCHITECTURE
1977 2017

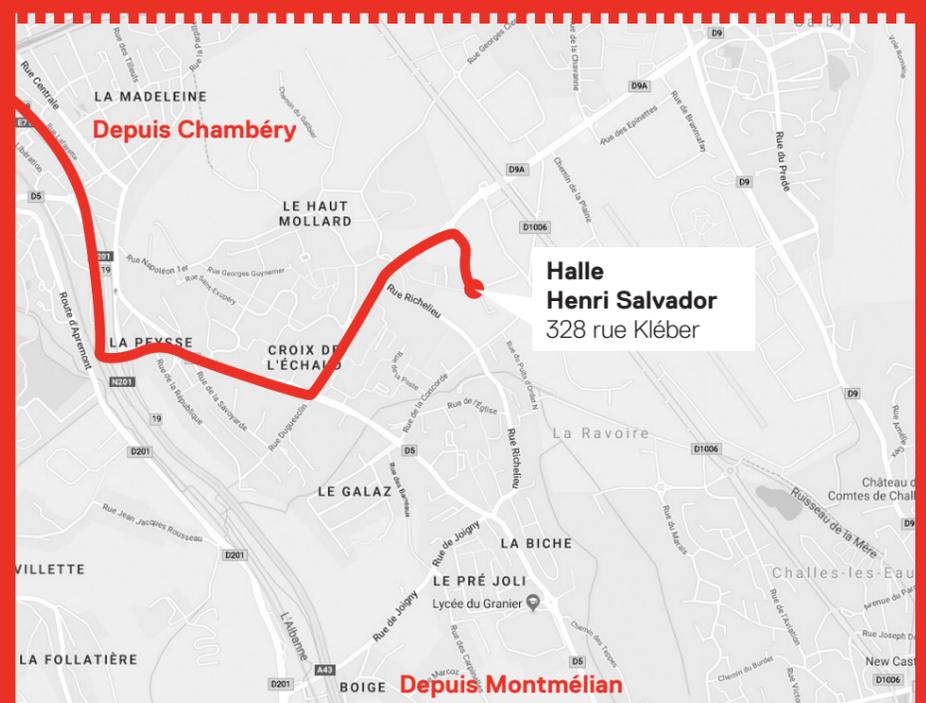
La loi sur l'architecture fête ses 40 ans

Loi fondatrice des CAUE, la loi sur l'architecture n°77-2 du 3 janvier 1977 a fêté ses 40 ans.

À travers le court récit du contexte historique dans lequel ont été fondés les CAUE, présenté le 3 janvier 2017 que l'on retrouve dans le document édité à cette occasion par la FNCAUE, on mesure combien l'esprit de cet acte fondateur est toujours d'actualité dans un environnement institutionnel en pleine mutation et parfois en perte de repères. Reprenant les mots du Ministre de la Culture et de l'environnement de l'époque, Michel d'Ornano, on retiendra comme socle invariable à la pertinence de cet outil singulier son implantation géographique proche des usagers,

son ouverture à une concertation permanente entre les acteurs du cadre de vie et enfin son autonomie par rapport aux autres institutions. Tout au long de l'année 2017, la Fédération Nationale des CAUE, les Unions Régionales et les 93 CAUE ont décliné de nombreuses manifestations en faveur des quarante ans de la loi sur l'architecture, sous la forme de conférences, rencontres, expositions, publications, visites.

2018 est l'occasion pour le CAUE de fêter à son tour ses 40 ans à l'appui d'un ouvrage revenant sur ses 40 ans d'actions en Savoie et de présence au plus près des territoires.



Merci de confirmer votre présence **avant le 3 juin 2018**

par retour du bulletin joint ou via votre inscription en ligne sur la page d'accueil du CAUE :
www.cauesavoie.org



Retrouvez nos 40 ans de présence au plus près des territoires dans le livre anniversaire publié pour l'occasion « 40 ans d'actions en Savoie »



1978

1979

1980

1981

1982

1983

1984

1985

1986

1987

1988

1989

1990

1991

1992

1993

1994

1995

1996

1997

1998

1999

1985

2000

2001

2009

2002

1998

2013

1978

2007

1996

2004

1993

1982

2015

1989

1991

2017

2003

2004

2016

1988

2001

2010

1980

1986

2011

2002

2003

2014

1984

1981

2008

1983

1999

2008

2005

2006

2012

2007

1990

1987

1994

2009

2010

2011

2018

2005

2012

2013

2014

2015

1992

2016

2017

2018